


<p>Département de la MOSELLE Arrondissement de THIONVILLE</p> 	<p style="text-align: center;"><b>DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>SEANCE DU 24 JUN 2026 à 18h30</b></p> <p>Le Conseil Municipal de la Commune de Terville s'est réuni, salle « La Terrasse », après convocation légale en date du 18 juin 2026 sous la présidence de M. Olivier Postal, Maire</p>
<p>Nombre de Conseillers : ▪ En exercice : 29 ▪ Présents : 24 ▪ Représentés : 5</p>	<p>En présence de : M. Froehlicher, Mme Weber, M. Boulay, Mme Nalepa, M. Hoël, Mme Harter, M. Dinhof, M. Berardi, M. Ackermann, M. Thomas, Mme Bostelle, M. Ziegler, M. Meftah, Mme Potier, M. Bier, Mme Niederlaender, Mme Baldo, Mme Guerab, M. Couvez, Mme Hassaine, Mme Zutterling, Mme Mihoubi, Mme Bandic</p>
<p>Point de l'ordre du jour : 19 Numéro : 20260624_DEL19 Rapporteur : M. le Maire</p>	<p>Ont donné procuration : M. Hengel à M. Froehlicher, Mme Huot à Mme Harter, M. Di Bartolo à M. Postal, Mme Kiwy à Mme Baldo, M. Siat à Mme Potier</p>
<p>Détail des votes : Pour : 29 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p>Secrétaire de séance : Mme Baldo</p>

### MOTION : A31bis – Les points de vigilance persistants pointés par le Conseil Municipal

A l'occasion de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du secteur nord de l'A31bis qui se déroule jusqu'au 27 juin 2026, le Conseil Municipal souhaite réitérer l'ensemble des points de vigilance sur lesquels il s'est régulièrement prononcé depuis la décision de l'Etat d'aménager un projet autoroutier entre Richemont et la frontière luxembourgeoise.

Rappelons ici que le projet actuellement soumis à l'enquête publique prévoit :

- l'élargissement de l'A31 existante à trois voies entre Richemont et la frontière luxembourgeoise ;
- la création d'un contournement ouest de Thionville à 2 × 2 voies d'environ 7 kilomètres ;
- la réalisation d'un tunnel d'environ 2,6 kilomètres sous Florange ;
- la création d'une voie réservée aux transports en commun afin d'accompagner le développement des mobilités alternatives ;
- la réalisation de protections acoustiques sur l'ensemble du secteur concerné ;
- la modernisation des échangeurs de Richemont, Sainte-Agathe et de L'Étoile ainsi que plusieurs aménagements environnementaux et hydrauliques.

La décision ministérielle du 5 janvier 2024 a retenu la variante F4 avec tunnel profond sous Florange. Ce choix constitue une évolution majeure du projet et répond à plusieurs demandes exprimées de longue date par les collectivités locales, dont la Ville de Terville. L'État a également décidé de renforcer les protections acoustiques, d'allonger le tunnel grâce à des tranchées couvertes complémentaires, de maintenir les fonctionnalités des échangeurs locaux et d'améliorer l'insertion paysagère de l'infrastructure.

La commune constate ainsi que plusieurs revendications formulées dans ses précédentes motions ont été prises en compte. Toutefois, elle considère que plusieurs points de vigilance demeurent et doivent être examinés avec la plus grande attention dans le cadre de la présente enquête publique. En effet, tout doit être mis en œuvre pour renforcer la protection des biens et des personnes sur le ban communal de Terville.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, réitère auprès du préfet de Moselle les demandes suivantes, afin qu'elles soient prises en considération dans le cadre de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du secteur nord de l'A31bis :

- le déclassement de la voie actuelle ;
- la confirmation formelle de la réalisation de merlons végétalisés assurant une protection acoustique depuis le giratoire de Florange jusqu'au rond-point de l'Etoile ;
- la réalisation d'une tranchée couverte de l'allée des Marronniers du parc de Bétange au rond-point de l'échangeur 42 pour protéger les habitants de Terville ainsi que le site de Bétange ;
- l'étude, a minima, de la proposition formulée par M. Léonard en comité de pilotage visant à prolonger le tunnel prévu sous Florange, notamment au niveau de sa sortie à Terville ;
- la mise en œuvre d'une concertation permanente et d'un accompagnement renforcé des entreprises implantées dans les zones d'activités Sainte-Agathe et de la Feltière, impactées par le tracé, lors de leur projet de relocalisation ;
- la réalisation d'une étude prospective destinée à évaluer les conséquences du projet sur la qualité de l'air.

Fait et délibéré à Terville, le 24 juin 2026.

Le secrétaire de séance,



Isabelle Baldo



Le Maire,



Olivier Postal